

UCCLENSIA

Numéro 35



Eau-forte d'Henri QUITTELIER

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

UCCLENSIA

Organe du Cercle d'Histoire
d'Archéologie et de Folklore
d'Uccle et Environs

a.s.b.l.
rue Robert Scott, 9
1180 Bruxelles
tél. 76.77.43 - GCP 622.07
Bulletin Bimestriel

Janvier 1971
n° 35

Orgaan van de Geschied-
en Heemkundige Kring van
Ukkel en Omgeving

v.z.w.
Robert Scott straat 9
1180 Brussel
Tel. 76.77.43 - PCR 622.07
Tweemaandelijks tijdschrift

Januari 1971
nr 35

Notre prochaine activité

Elle sera consacrée à la visite de Boondael et du célèbre retable de l'église St-Adrien. Rendez-vous, le samedi 30 janvier prochain à 14 h.30, place Emile Danco (Globe).

Nous prions instamment ceux des participants qui disposeraient de places libres dans leur voiture, de bien vouloir accepter de prendre avec eux d'autres participants.

Onze volgende bezoek

We zullen Boendaal met het beroemde drieluik van de St-Adriaanskerk bezoeken. Bijeenkomst, op zaterdag 30 januari e.k. te 14 u.30, op het Danco plein (Ukkel Centrum).

Wij verzoeken de deelnemers die over vrije plaatsen beschikken in hun wagen, andere deelnemers te willen meenemen.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE - GELUKKIG NIEUWJAAR

Nous présentons à tous nos membres et à leur famille nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidé de quelque manière que ce soit. Grâce à eux, nous avons pu mettre sur pied en 1970 d'importantes manifestations (adieu au dernier vicinal d'Uccle, exposition, chants et danses du Brabant, édition des "Monuments, sites et curiosités d'Uccle").

Pour 1971, nous avons déjà plusieurs projets importants.

In het bijzonder hopen wij plechtig de 50^{ste} verjaardag te vieren van de aankoop van het Wolvendaal park door de gemeente Ukkel.

Wij zullen eerlang op de hoogte brengen van deze verschillende projecten, in de hoop dat ze mogen bijdragen tot de bekendmaking en het behoud van het historisch patrimonium en het natuurschoon van onze streek.

LES LIEUX D'ORIGINE DE LA POPULATION UCCKLOISE

Préambule

La connaissance du passé de la commune ne se limite pas aux vieilles pierres et aux vieilles traditions. Les habitants constituent l'élément le plus dynamique et le plus vivant. C'est pourquoi, nous ne pouvons le négliger.

Uccle est une commune en pleine expansion ; l'augmentation rapide de sa population provient exclusivement de l'immigration. Comment était constituée la population vers 1910 ? D'où sont venus les 50.000 habitants supplémentaires ?

C'est à ces deux questions que nous allons tenter de répondre, contribuant ainsi à une meilleure connaissance du passé et du présent.

INTRODUCTION

- D'où viens-tu ?
- Je viens d'Uccle à pied.
- Si tu viens du clavier, tu es un fameux lapin.

Tous les Ucclois connaissent ce spirituel dialogue.

De fameux lapins, ils le sont en effet. 3.000 Ucclois assistent en 1815 aux péripéties de la bataille de Waterloo.

Demain, ces trois milles habitants seront 80.000. Et la commune est encore à moitié vide.

Le village campagnard auquel de nombreuses appellations locales, parfois des souvenirs, nous rattachent, s'est rapidement urbanisé pour être devenu aujourd'hui la 9e commune du royaume par le nombre de ses habitants.

4.500 âmes en 1830.

30.000 pendant la guerre de 1914.

55.000 pendant la dernière guerre.

Demain : 80.000.

Après-demain : 150.000 ?

Pourtant, Uccle se refuse à être "la ville". Elle a gardé à maints égards son caractère champêtre et désire rester une commune verte.

Rappelons cette anecdote tirée des registres du conseil communal de 1920.

Des projets d'unification de l'agglomération bruxelloise étaient déjà élaborés. Les conseillers ucclois y étaient favorables dans une large mesure, mais ils attiraient l'attention sur le fait que le territoire et la population d'Uccle "avaient conservé leur caractère rural, c'est-à-dire différent par ses intérêts, ses habitudes et ses besoins, de la partie urbaine de l'agglomération". Ces "ruraux" étaient pourtant groupés dans un "village" de 32.000 habitants. Mais qui oserait nier que les 75.000 habitants d'aujourd'hui ne désirent pas maintenir ce caractère champêtre de leur commune ?

Et la question se pose alors : d'où viennent tous ces Ucclois ? Nous allons essayer d'y répondre.

Le lieu de naissance des ucclois

Pour répondre à la question de l'origine de la population ucquoise, deux sources s'offrent au chercheur : les registres de la population et les listes électorales.

La première de ces sources comprend toute la population domiciliée sur le territoire de la commune. Elle est soumise à de très nombreuses variations.

En 1968, par exemple, on a enregistré 7.700 sorties de la commune et environ 8.000 entrées. (Remarque : cet excédent d'entrées est relativement faible et s'explique par la révision des listes de la population, laquelle entraîne toujours un grand nombre de radiations). De plus, il faut noter 4.300 mutations à l'intérieur de la commune.

D'autre part, ces registres mentionnent également les étrangers, nombreux à Uccle et relativement instables. En 1968, on dénombrait 9.467 étrangers, soit 12 % de la population.

Les listes électorales ne reprennent par contre que la population belge ayant droit de vote. Aujourd'hui, ce droit est accordé dès l'âge de 18 ans pour les élections communales. Ces nouveaux jeunes électeurs seront les plus jeunes électeurs que la Belgique ait jamais connus. Les listes électorales sont plus stables que les registres de la population, et par conséquent, plus faciles à dépouiller. C'est à elles que nous avons eu recours pour notre étude.

La population a été classée en six catégories, d'après le lieu de naissance, à savoir : Uccle, l'agglomération bruxelloise, le reste de l'arrondissement de Bruxelles, les provinces flamandes, les provinces wallonnes et l'étranger.

Cette étude, qui s'étend sur soixante années (de 1908 à 1968), reflète les courants d'immigration qui ont traversé notre commune en fonction de l'urbanisation de celle-ci.

Les chiffres donnés sont le résultat de sondages systématiques portant sur environ 1/6 des listes consultées, sauf les listes des jeunes électeurs, dépouillées in extenso.

Année 1908

Nombre d'électeurs : 4.718 (électeurs généraux masculins).

Nombre d'habitants : environ 25.000.

Régime électoral : suffrage universel tempéré par le vote plural (censitaire et capacitaire).

Age pour être électeur général : 25 ans.

Domiciliation dans la commune : un an.

Un vote supplémentaire est attribué à l'électeur âgé de 35 ans, marié ou veuf, ayant descendance légitime, et payant au moins 5 F d'impôt à l'Etat, du chef de la contribution personnelle sur les habitations et bâtiments occupés (sauf exemption d'ordre professionnel). Les femmes n'ont pas le droit de vote.

Liste électorale de 1908

Lieu de naissance :

	Uccle	Agglomération	Arrondissement	Flandre	Wallonie	Etranger
%	34,4	24,6	11,2	15,7	13,3	0,-

Un tiers des habitants est donc né dans la commune, et déjà près d'un quart dans l'agglomération bruxelloise. Un fort pourcentage d'électeurs provient des communes limitrophes du canton ; Rhode St Genèse, Beersel, Drogenbos, Linkebeek ...

Un nombre quasi égal est originaire du nord et du sud du pays.

Si un courant centrifuge existe du centre de l'agglomération vers la ceinture verte (comme aujourd'hui encore), il y a également un grand déplacement de population des villages environnants vers la périphérie bruxelloise.

Année 1923

Nombre d'électeurs : 9.917 (électeurs généraux masculins).

Nombre d'habitants : environ 37.000.

Régime électoral : suffrage universel pur et simple.

Les femmes sont admises à voter aux élections communales.

Age requis pour être électeur : 21 ans.

Domiciliation : six mois dans la même commune.

Liste électorale de 1923

Lieu de naissance

		Uccle	Agglomération	Arrondissement	Flandre	Wallonie	Etranger
Section 1							
(Nord)	%	25,1	34,6	6,5	14,9	16,7	0,9
Elect. :							
Section 2							
(Sud)	%	51,-	18,3	10,1	10,9	10,6	1,7
Elect. :							
Total :	%	34,6	29,2	7,9	13,6	13,4	1,4
Elect. :							

La division de la commune en deux secteurs fait apparaître immédiatement où se fait l'immigration, où la commune s'urbanise. C'est tout naturellement dans la partie nord, en bordure de l'agglomération.

Cette partie groupe les trois quarts de la population et voit un afflux de "bruxellois" (au sens large), soit 34,6 %. Dans le sud, au contraire, c'est la population autochtone uccloise qui reste majoritaire (51 %), les habitants des communes limitrophes du canton y étant également fort nombreux. Comme on le verra plus loin, St Job est resté le fief ucclois par excellence. Ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui encore les cercles locaux y récoltent un succès impossible à obtenir dans toute autre partie de la commune (cf la foire de St Job, les sociétés musicales, théâtrales, philanthropiques et autres).

Année 1931

Nombre d'électeurs : 12.927 (électeurs généraux masculins).

Nombre d'habitants : environ 44.000.

Régime électoral : suffrage universel.

Huit années seulement nous séparent du tableau précédent et pourtant, l'urbanisation de la commune amène de profonds changements.

Année 1931

Lieu de naissance :

Section	Elect.	Uccle	Agglomér.	Arrondiss.	Flandre	Wallonie	Etranger
1. Centre	6.895 %	23,6	34,-	6,7	14,6	18,5	2,6
2. N et Est	3.047 %	14,3	32,4	1,1	18,4	29,2	4,6
3. Sud	2.985 %	47,4	19,4	4,8	14,4	12,5	1,3
Total	12.925	27,-	30,2	4,9	15,5	19,5	2,9

La division du territoire en trois secteurs électoraux nous permet d'isoler les nouveaux quartiers jouxtant l'agglomération. L'apport wallon y est considérable (29,2 %).

Très normalement, le nombre d'Ucclois de naissance diminue et n'atteint plus qu'un quart de la population (27 %).

Les Bruxellois, au sens large, constituent encore la majorité (57 %).

Année 1968

Nombre d'électeurs : 52.000 (électeurs masculins et féminins).

Nombre d'habitants : environ 77.000.

Régime électoral : S.U. Les femmes ont acquis le droit de vote aux élections législatives depuis 1948.

Le droit de vote est fixé à 18 ans pour les élections communales à partir de 1970. Les électeurs de 18 à 21 ans sont classés séparément ci-après.

<u>SECTION</u>	Nombre d'élect.	LIEU DE NAISSANCE					
		Uccle	Agglom.	Arrondiss.	Flandre	Wallonie	Etranger
1. Centre	13.899	14,5	34,7	4,6	16,6	21,9	7,7
2. Longchamp Chat	3.930	9,1	37,7	1,4	17,4	25,2	9,2
3. Langveld Bascule	7.438	11,-	32,3	2,1	18,5	26,4	9,7
4. Stalle Calevoet	9.116	20,8	27,8	11,5	17,1	18,7	4,1
5. Prince d'Or	3.195	13,4	30,3	2,4	22,4	23,9	7,6
6. St Job	6.700	23,6	26n8	4,7	18,3	18,8	7,8
7. Observa- toire	2.750	15,6	32,8	4,-	22,-	18,2	7,4
8. Homborch	2.926	16,4	37,-	6,4	16,6	17,-	6,6
TOTAL :	50.688	16,3	32,2	4,7	18,5	20,8	7,5
Jeunes électeurs	1.402	36,1	36,2	1,5	6,6	12,1	7,5
Total général	52.090	16,8	32,3	4,6	18,2	20,6	7,5

Remarque :

Par jeune électeur, il faut entendre les électeurs n'ayant pas 21 ans au moment de la clôture des listes électorales, mais qui auront 21 ans le jour des élections communales.

Il ne faut pas confondre avec les électeurs de 18 à 21 ans, classés ci-après, qui ne figurent pour la première fois sur les listes électorales qu'en 1969.

Devant l'accroissement de la population, c'est cette fois en huit secteurs que la commune est divisée, ce qui nous donne une image beaucoup plus précise.

Signalons tout d'abord une évolution qui s'est produite dans les moeurs, qui aura une répercussion immédiate sur nos statistiques : le lieu de naissance est de plus en plus fréquemment le lieu de situation de la maternité, et non plus le domicile des parents. Le métier de sage-femme se perd en même temps que disparaît l'image du nouveau-né faisant son apparition sur terre dans la chambre conjugale. Si le pittoresque y a perdu, le nombre d'accidents à la naissance a, par contre, diminué dans des proportions considérables.

Sur le plan de la localisation des maternités, Uccle dispose de plusieurs grands établissements situés sur son territoire (en 1965, on enregistrait à Uccle 2.236 naissances, dont 411 seulement de parents ucclois). Malgré cela, le pourcentage d'habitants nés à Uccle tombe à 16 %. Si on ajoute à ce chiffre celui des naissances dans l'agglomération, on n'arrive qu'à la moitié du total (49 %).

C'est la première fois que les "Bruxellois" sont minoritaires. L'immigration du nord et du sud du pays se fait dans des proportions quasi égales.

Le nombre des Belges nés à l'étranger s'est accru dans des proportions considérables (7,5 %). Diverses raisons expliquent ce phénomène :

- de nombreux Belges sont nés à l'étranger du fait de l'occupation du territoire pendant deux longues périodes (1914-1918 et 1940-1944).
Remarque : trois membres du conseil communal sont nés à l'étranger du fait de la guerre de 1914.
- la procédure de naturalisation a été simplifiée ; les demandes sont devenues très nombreuses du fait des événements internationaux. De plus, pour les élections communales, la naturalisation ordinaire permet d'être électeur (alors que pour les élections législatives, la grande naturalisation est nécessaire).
- les événements du Congo ont vu revenir au pays de nombreux compatriotes nés dans la colonie. Ce phénomène est particulièrement visible parmi les électeurs nés après 1947.

Etude des quartiers

Une étude approfondie de la composition de chaque quartier donnerait peut être des indications intéressantes en fonction de la date de développement de l'endroit étudié. Elle nous entraînerait cependant dans des implications sociologiques notamment, qui ne font pas partie de la présente étude. Signalons cependant quelques caractéristiques essentielles.

St Job détient toujours le plus grand nombre de naissances uccloises (23 %), suivi de près par Calevoet et Stalle. Rien d'étonnant à cela pour ceux qui connaissent la commune : ces quartiers sont restés le plus typiquement "vieil Uccle".

Le gros pourcentage de naissances bruxelloises dans le quartier nord (Longchamp, Chat, Centre, Langeveld) est dû à la contiguïté de l'agglomération et au mouvement centrifuge qui s'y opère.

D'une manière générale, l'apport de la province est devenu de plus en plus grand (43 %).

Ces chiffres confirment le phénomène d'expansion des agglomérations en même temps que le faible taux de natalité des communes urbaines.

Les jeunes Ucclois

Les listes électorales de 1968, nous l'avons vu, classent séparément les jeunes électeurs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas 21 ans au moment de la clôture de la liste, mais qui auront cet âge le jour des élections communales.

Ce tableau peut être complété, et d'ailleurs confirmé, par les listes de 1969 qui publient, dans un fascicule séparé, la liste des électeurs qui auront entre 18 et 21 ans le jour des élections communales de 1970.

Ce tableau donne les résultats suivants :

Jeunes électeurs 1969						
Lieux de naissance :	Uccle	Bruxelles	Arrond.	Flandre	Wallon.	Etranger
Nombre : 2.753 (1) %	33,9	40,-	1,4	6,6	9,2	8,7

(1) Sur le plan des affaires militaires, la levée de 1968 comprenait 427 jeunes gences : 409 ont choisi le régime français, 18 le régime néerlandais.

Les habitants nés dans l'agglomération bruxelloise représentent donc 73,9 % des jeunes ucclois. Parmi ceux, nombreux, nés à l'étranger, figurent plus d'une centaine de Belges nés au Congo.

Ce pourcentage de jeunes nés à Bruxelles (environ 74 %) est beaucoup plus élevé que le même pourcentage de la population adulte (48 %). Il faut en déduire que l'apport extérieur de population est surtout le fait des adultes. Ce mouvement d'immigration de la province vers notre commune ne se fait d'ailleurs pas à sens unique. De nombreux jeunes quitteront la commune dès qu'ils auront trouvé un emploi, et iront alors s'installer sous d'autres cieux.

En guise de conclusion provisoire

Les chiffres repris dans les différents tableaux cités sont la confirmation du phénomène de développement des cités urbaines, dû à l'immigration. Ce phénomène s'accompagne, même à Uccle, d'un mouvement analogue d'émigration vers les communes encore plus éloignées du centre de la ville, mouvement facilité par les moyens de transport et de communication modernes (voir ci-après, l'exemple de Beersel).

La conséquence en est notamment une symbiose réelle, existant entre les communes de l'agglomération, phénomène qui s'étend et se précise au-delà de la périphérie actuelle, vers les communes appelées encore rurales pour quelque temps.

AddendumLe développement urbain au-delà de l'agglomération actuelleBeersel

Nous avons vu que le développement de la commune d'Uccle était dû essentiellement à l'apport extérieur, provenant tant des communes bruxelloises, que des provinces wallonnes et flamandes.

Ce phénomène de développement urbain n'a rien de spécifiquement belge, ni bruxellois. Il s'agit là d'une constatation valable pour toutes les agglomérations de Belgique.

Il nous a paru intéressant de voir dans quelle mesure il touchait déjà des communes situées au-delà de l'agglomération actuelle. Nous avons choisi Beersel comme commune pilote. A peine contigue à l'agglomération, elle est cependant en pleine expansion. Ainsi que les chiffres vont nous le montrer, son avenir paraît désormais lié à Bruxelles.

La population est actuellement de 4.000 habitants. Nous avons réparti celle-ci par tranche d'âge (plus de 40 ans, de 20 à 40 ans, moins de 20 ans).

Compte tenu des remarques faites précédemment concernant le lieu d'implantation des maternités, qui conditionnent de plus en plus le lieu de naissance, il est évident que l'apport bruxellois est de plus en plus grand, et qu'il est surtout le fait de la population jeune.

Les liens existant entre la population dite autochtone et les habitants venus s'installer plus récemment dans cette commune devraient créer un climat nouveau, ne permettant plus de dissocier Bruxelles de son hinterland de verdure.

Commune de Beersel (Brabant) Liste des électeurs 1969.

Nombre d'habitants en 1968 : 4.000

Nombre d'électeurs : 2.810.

Répartition des électeurs, par tranche d'âge, d'après le lieu de naissance

Electeurs nés à Bruxelles Beersel Arrond. Flandre Wallonie Etranger
(19 comm.)

Nés avant 1920 (1280 élect.) %	25	29	21	15	8	2
de 1921 à 1949 (1430 élect.) %	41	16	15	15	9	4
après 1949 (100 élect.) %	69	10	8	2	8	4
<hr/>						
Total : 2.810 élect. %	36	21	17	15	8	3

André GUSTOT.

SEPULTURE DE LA FAMILLE DU COMTE COGHEN (Suite)

Dans notre article publié en mars dernier, nous déplorions l'état d'abandon du mausolée Coghen. Depuis, des échos favorables ont répondu à cet appel. S.A.R. la Princesse de Liège, la Comtesse Ruffo di Calabria, la Baronne Louis Mulle de Terschueren, le Baron Roland d'Anethan, entre autres, ont bien voulu nous faire savoir qu'ils étaient disposés à contribuer à la restauration de la sépulture de leur aïeul qui mérite intérêt pour des motifs non seulement familiaux, mais aussi historiques et artistiques. Nous espérons de tout coeur que la Baronne de Terschueren réussisse dans la tâche délicate qu'elle s'est assignée: coordonner les bonnes volontés qui se sont manifestées et en susciter d'autres.

*

* *

Quant à la sépulture elle-même, il y a lieu de signaler qu'un panonceau de forme ronde, probablement métallique, et portant les armoiries Coghen, se trouvait naguère au-dessus de la porte de la chapelle. Ayant disparu aujourd'hui, on ne distingue que son emplacement. D'autre part, la photo de la chapelle funéraire a paru dans la plaquette de M. Arthur Cosyn, consacrée au cimetière de Laeken (1906, p. 16).

Monsieur Salu possède la maquette en réduction du superbe gisant de Guillaume Geefs.

De son côté, la Baronne de Terschueren possède un buste en marbre du Comte Coghen par Geefs également. Une copie en fonte, coulée chez Cockerill, de ce buste a été donnée par elle à la commune d'Uccle en 1963 ; cette oeuvre, parmi tant d'autres, attend de pouvoir être placée dans le futur musée - tant attendu - d'Uccle.

A la page 11 de mon article précédent, il a été écrit par erreur que le Comte Coghen avait été Directeur de la Société Générale et des Assurances Générales. En fait, il fut "Membre du Collège des Commissaires" de la Société Générale de Belgique de 1831 à 1848 et l'un des principaux souscripteurs du capital de la Société Générale à sa constitution en 1822.

Un portrait du Comte Coghen a été reproduit dans le Patriote Illustré du 19 avril 1959, n° 16, p. 621. Le portrait de la Comtesse Coghen, née Rittweger, peint par le célèbre Navez, est actuellement en possession de la Comtesse d'Hespel, née du Sart de Bouland. Ce portrait figura avant la dernière guerre dans une exposition consacrée à ce grand portraitiste et fut reproduit aussi dans un Patriote Illustré de l'époque (communication de M. Lorthiois). Il est intéressant à signaler pour l'histoire de la mode. En effet, la Comtesse Coghen est coiffée "à la girafe". Le Chevalier Xavier de Ghellinck Vaernewyck a publié une notice sur la "coiffure à la girafe" dans le "Parchemin", janv./février 1969, n° 139, p. 361. Cette mode fit fureur à Paris en 1826 et se maintint plus longtemps ailleurs. Elle a pour origine le cadeau encombrant du Khédive d'Egypte au Roi Charles X : un girafe qui fut amenée avec peine au Jardin des Plantes. Il y eut à cette époque des chapeaux, des coiffures, des robes "à la girafe" ...

Une avenue et un square perpétuent à Uccle le nom du Comte Coghen. La presse a annoncé récemment que la Commission des Monuments et des Sites vient

de proposer au classement le Parc de Wolvendael où se trouve l'ancien château Coghen, ce château qui servit de cadre au mariage du grand-père de la Princesse Paola.

Adrien CLAUS.

LA CHAPELLE PATER ET SES ALENTOURS

Savez-vous que :

qu'il y avait à l'angle des rues Victor Allard et Victor Gambier, celle-ci dénommée anciennement rue de la Poule, une petite chapelle dédiée à la Sainte Vierge, de 2 mètres sur 1m50, faite avec des roches provenant du château Allard ?

A-t-elle été érigée par un membre de cette famille ? En tout cas, elle est indiquée sur un plan de Bruxelles datant de 1887 et reçut le nom de l'entrepreneur qui travaillait à désabler la propriété Allard.

La procession de Saint Pierre, après avoir monté la rue Victor Allard, faisait une halte à cette chapelle où était installé un reposoir.

En face, se trouvait une petite ferme habitée par la famille Rampelbergh, au coin de la rue Debroyer et de la rue Victor Gambier. Vers les années 1925, ne voyait-on pas déambuler encore dans les rues d'Uccle une vache tirant un tonneau de purin provenant de la ferme Theys, sis à côté de la ferme précédente !

A l'endroit où furent construites les maisons rouges, dites maisons Allard, numérotées de 68 à 86, était sise la ferme Vanobbergen, bordée par la petite rue de la Poule, qui aboutissait au chemin Allard, situé entre ledit Château et la campagne du "Nid d'aigle".

La chapelle Pater était entretenue par les soins de la famille Pierre qui habitait à proximité ; elle a été démolie lors de l'élargissement de la rue Victor Gambier ; la maison et l'atelier de ferronnerie de la famille Rampelbergh ont été construits sur son emplacement.

Y. LADOS van der MERSCH.

INFORMATIONS

Bulletin n° 2

COMITE DE CONTACT POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS
LA REGION SUD DE BRUXELLES (comprise entre Senne et Soignes)

Le 10 décembre dernier, s'est tenue une réunion groupant des représentants des associations suivantes :

"Uccle Centre d'Art"

"Les Amis de la Nature d'Uccle-Forest"

"Société ornithologique Aves"

"Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs"

"Commission ornithologique d'Uccle-Forest"

"Comité d'Action et de Défense de la Forêt de Soignes"

"Natuur Beschermings Komitee-Berseel"

La création d'un comité de contact pour la défense de l'environnement dans la région sud de Bruxelles (comprise entre Senne et Soignes) a été décidée.

Les membres ont effectué un large tour d'horizon des problèmes qui se posent, dans certains cas des éclaircissements seront recherchés.

Ils ont convenu d'une coordination étroite entre les différents groupements. La prochaine séance sera tenue au mois de mai.

"Natuur Beschermings Komitee - Beersel"

Onder deze benaming werd zo pas een groepering opgericht die zich wijdt aan de bescherming van het natuurschoon van Beersel.

Wij wensen hem veel sukses.

Voorzitter : de Heer Van Aert - Lindeken 20, Beersel

Sekretaris : de Heer Walter Michels, Zavelstraat 3, Beersel.

Le plus beau platane d'Uccle abattu

Nous ne pouvons que regretter l'abattage, pour l'élargissement de la rue Engeland d'un splendide platane de près de 4,50 m de contour. Nous le regrettons d'autant plus qu'au vu des plans d'aménagement de ce quartier, il aurait été aisé de laisser subsister cet arbre splendide.

Abattages au Dieweg

Signalons l'abattage sans raison apparente de plusieurs arbres devant le vieux cimetière du Dieweg.

A Beersel

Selon certaines informations, il serait question d'élargir le "Draaijer" et la "Hongarije straat". Cela ne pourrait se faire qu'en abîmant sérieusement ce site qui est un des plus pittoresques de toute notre région. Nous voulons espérer que ce projet ne sera pas mis à exécution.

Exposition

Au Shopping Center de Woluwé, divers groupements organisent du 4 au 17 janvier, une exposition qui sera intitulée "Conservation de la Nature - an II".